



Opposition marque déposée pour imitation

Par **Frederic**, le **24/10/2010 à 10:16**

Bonjour,
J'ai déposé la marque "Biovéa" à l'INPI au mois d'aout 2010 dans les classes 03 et 05. Je viens de recevoir un courrier avec AR d'un conseil en propriété industrielle me disant que ma demande d'enregistrement reproduisait presque intégralement la marque "LOVEA" d'un de ses clients. Il me demande donc de radier dans les plus brefs délais la marque "Biovéa".
Cette demande de radiation vous paraît-elle justifiée ?
Merci de vos réponses
Bien cordialement
Frédéric

Par **LeKingDu51**, le **28/10/2010 à 22:30**

Bonjour,
Si la reprise est effective (4 lettres) la signification de chacun des signes est relativement différentes.
Lovea rappelle l'amour puisque directement inspiré du terme anglais Love.
Biovéa fait quant à lui penser à la nature, le bio.
Du coup, le risque de confusion dans l'esprit du public est assez faible.
De mon point de vue, ça se défend largement.
Cordialement